



État des résultats des activités d'une entreprise de pêche

- Pour obtenir plus de précisions sur la façon de remplir ce formulaire, consultez le guide T4004, *Revenus de pêche*.

Identification	
Votre nom	Votre numéro d'assurance sociale
Numéro d'enregistrement du bateau (NEB)	Numéro de compte (15 caractères)
Nom du bateau	Ville, province ou territoire
	Code postal
Exercice du: _____ Année _____ Mois _____ Jour _____ au: _____ Année _____ Mois _____ Jour _____	L'année 2012 était-elle votre dernière année d'exploitation? <input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
Espèce principale	Code d'activité économique (selon le chapitre 2 du guide T4004)
Numéro d'inscription de l'abri fiscal	Numéro d'entreprise de la société de personnes (9 chiffres)
	Votre quote-part de la société de personnes %
Nom et adresse de la personne ou de la firme qui remplit ce formulaire	

Revenus	
Vente de poissons	
Autres produits marins	
Subventions, crédits et dégrèvements	
Subsides	
Indemnité pour perte d'un revenu ou d'un bien de pêche	
Pêcheur à la part : nom du bateau et du capitaine	
Autres revenus (précisez) _____	9600
Revenu brut – Total des montants ci-dessus (inscrivez ce montant à la ligne 170 de votre déclaration de revenus)	8299 a

Revenu net (perte nette) avant rajustements	
Revenu brut (de la ligne 8299 à la page 1)	a
Dépenses (inscrivez la partie « affaires » seulement)	
Appâts, glace, sel	9138
Parts des membres de l'équipage	9062
Carburant et huile (sauf pour véhicules à moteur)	9224
Matériel de pêche	9136
Assurances	8690
Intérêts	8710
Nourriture	8523
Permis	8760
Dépenses relatives aux véhicules à moteur (sans la DPA) – voir tableau A, à la page 4	9281
Frais de bureau	8810
Filets et pièges	9137
Frais comptables, juridiques et autres honoraires professionnels	8860
Salaires, traitements et avantages (y compris les contributions de l'employeur)	9060
Réparations : Bateau de pêche	
Moteur	
Matériel électrique	
Total des trois lignes ci-dessus	
Moins : Recouvrements d'assurances	
Votre coût	8963
Autres dépenses _____	9270
Total partiel	
Déduction annuelle pour les immobilisations admissibles	9935
Déduction pour amortissement (montant de la section A, à la page 3)	9936
Dépenses totales (total des trois lignes ci-dessus)	9368
Revenu net (perte nette) avant rajustements (ligne a moins ligne b)	9369 b

— Votre revenu net (perte nette) —				
Votre part de la ligne 9369 à la page 1				c
Plus : Remboursement de la TPS/TVH à l'intention des associés reçu dans l'année	9974			
Total (ligne c plus ligne 9974)				▶
Moins : Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes (selon le tableau ci-dessous)		9943		d
Votre revenu net (perte nette) après rajustements (ligne d moins ligne e)				e
Moins : Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise (selon le tableau ci-dessous)		9945		f
Votre revenu net (perte nette) (ligne f moins ligne 9945) (inscrivez ce montant à la ligne 143 de votre déclaration de revenus)		9946		

— Autres montants déductibles de votre part du revenu net (perte nette) de la société de personnes —	
Inscrivez les dépenses que vous avez engagées pour gagner un revenu de la société de personnes et que celle-ci ne vous a pas remboursées. Ces dépenses ne doivent pas être incluses dans les dépenses déjà calculées pour la société de personnes.	

Total (inscrivez ce montant à la ligne e, ci-dessus)	

— Calcul des frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise —			
Chauffage			
Électricité			
Assurances			
Entretien			
Intérêt hypothécaire			
Impôts fonciers			
Autres dépenses (précisez) : _____			
Total partiel			
Moins : Partie personnelle			
Total partiel			
Plus : Déduction pour amortissement (partie affaires seulement)			
Montant reporté de l'année précédente			
Total partiel			1
Moins : Revenu net (perte nette) après rajustements (ligne f ci-dessus) si négatif, inscrivez « 0 »			2
Frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise disponibles pour l'année d'imposition suivante (ligne 1 moins ligne 2) – si négatif, inscrivez « 0 »			
Déduction admissible (le moins élevé des montants 1 et 2 ci-dessus) – inscrivez votre part de ce montant à la ligne 9945, ci-dessus			3

Renseignements sur les autres associés		Part du revenu net (perte nette)	Quote-part
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%
Nom et adresse		\$	%

— Détail du capital de l'entreprise —			
Total du passif de l'entreprise		9931	
Retraits de l'entreprise en 2012		9932	
Apports de capital à l'entreprise en 2012		9933	

Section A – Calcul de la déduction pour amortissement (DPA)

1 Numéro de la catégorie	2 Fraction non amortie du coût en capital (FNACC) au début de l'année	3 Coût des acquisitions de l'année (lisez les sections B et C à la page 3)	4 Produit des dispositions de l'année (lisez les sections D et E à la page 3)	5* FNACC après les acquisitions et dispositions (col. 2 plus col. 3 moins col. 4)	6 Rajustement pour les acquisitions de l'année $1/2 \times$ (col. 3 moins col. 4) si négatif, inscrivez « 0 »	7 Montant de base pour la DPA (col. 5 moins col. 6)	8 Taux (%)	9 DPA de l'année (col. 7 x col. 8 ou un montant rajusté)	10 FNACC à la fin de l'année (col. 5 moins col. 9)

Total de la DPA à l'égard des biens de la partie XI – Inscrivez ce montant moins le montant de DPA sur les frais d'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, à la ligne 9936, à la page 1.**

* S'il y a un montant négatif dans cette colonne, ajoutez-le au revenu à titre de récupération à la ligne 9600, « Autres revenus », à la page 1. S'il y a un montant positif dans cette colonne, mais qu'il ne reste aucun bien dans la catégorie, déduisez-le à titre de perte finale à la ligne 9270, « Autres dépenses », à la page 1. Notez qu'il n'y a ni récupération ni perte finale à l'égard des biens de la catégorie 10.1. Pour en savoir plus, consultez le chapitre 3 du guide T4004.

** Pour en savoir plus au sujet de la DPA sur l'utilisation de la résidence aux fins de l'entreprise, lisez « Règles spéciales », au chapitre 3 du guide T4004. Inscrivez le total de la ligne i à la ligne 9936, à la page 1.

Section B – Détails des acquisitions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'équipement durant l'année 9925

Section C – Détails des acquisitions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Coût total	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Total des acquisitions d'immeubles durant l'année 9927

Section D – Détails des dispositions d'équipement durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'équipement durant l'année 9926

Section E – Détails des dispositions d'immeubles durant l'année

1 Numéro de la catégorie	2 Genre de bien	3 Produit de disposition (ne peut pas dépasser le coût en capital)	4 Partie représentant l'usage personnel (s'il y a lieu)	5 Partie représentant l'usage commercial (col. 3 moins col. 4)

Remarque : Si vous avez vendu un bien de votre entreprise de pêche durant l'année, consultez le chapitre 3 du guide T4004 pour obtenir des renseignements sur le produit de disposition.

Total des dispositions d'immeubles durant l'année 9928

Section F – Détails des acquisitions et dispositions de terrains durant l'année

Coût total de toutes les acquisitions de terrains durant l'année	9923
Produit total de toutes les dispositions de terrains durant l'année	9924

Remarque : Vous ne pouvez demander aucune déduction pour amortissement à l'égard d'un terrain.

Tableau A – Dépenses relatives aux véhicules à moteur

Kilomètres parcourus dans l'année d'imposition pour gagner un revenu de pêche	_____	1
Total des kilomètres parcourus dans l'année d'imposition.	_____	2
Carburant et huile	_____	3
Intérêts (voir tableau B ci-dessous).	_____	4
Assurances	_____	5
Droits d'immatriculation et permis	_____	6
Entretien et réparation	_____	7
Frais de location (voir tableau C ci-dessous)	_____	8
Autres dépenses (précisez) _____	_____	9
	_____	10
Total des dépenses de véhicule à moteur (total des lignes 3 à 10)	_____	11
Partie affaires : $\left(\begin{array}{l} \text{ligne 1:} \\ \text{ligne 2:} \end{array} \right) \times \text{ligne 11:} =$ _____		
Frais de stationnement liés aux activités commerciales	_____	12
Assurance d'affaires supplémentaire	_____	13
	_____	14
Dépenses de véhicule à moteur admissibles (total des lignes 12, 13 et 14) (inscrivez ce montant à la ligne 9281, à la page 1) . . .	_____	14

Remarque : Vous pouvez déduire la DPA sur les véhicules à moteur dans la section A, à la page 3.

Tableau B – Intérêt admissible pour les voitures de tourisme

Total de l'intérêt payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse) dans l'exercice	_____	A
$10 \$^* \times$ le nombre de jours dans l'exercice où l'intérêt a été payable (comptabilité d'exercice) ou payé (comptabilité de caisse)	_____	B
Frais d'intérêt admissibles : le moins élevé de A ou B : (inscrivez ce montant à la ligne 4 du tableau A)	_____	_____

* Pour les voitures de tourisme achetées après 2000.

Tableau C – Frais de location admissibles pour les voitures de tourisme

Total des frais de location engagés au cours de l'exercice 2012 pour le véhicule	_____	1
Total des paiements de location déduits avant l'exercice 2012 pour le véhicule	_____	2
Nombre total de jours où le véhicule a été loué en 2012 et les exercices précédents.	_____	3
Prix de détail suggéré par le fabricant	_____	4
Le montant le plus élevé : ligne 4 ou [(35 294 \$ + TPS* et TVP ou TVH sur 35 294 \$)] ▶ _____ × _____ = _____	_____	5
[(800 \$ + TPS* et TVP ou TVH sur 800 \$) x ligne 3] ▶ _____ – ligne 2 : _____ = _____	_____	6
[(30 000 \$ + TPS* et TVP ou TVH sur 30 000 \$) x ligne 1] _____ = _____	_____	7
ligne 5	_____	_____
Frais de location admissibles : le moins élevé des montants de la ligne 6 ou de la ligne 7 (inscrivez ce montant à la ligne 8 du tableau A ci-dessus)	_____	_____

* Utilisez le taux de 5 % pour la TPS et le taux applicable à votre province pour la TVH.